



REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES ABBONDISSEMENT DE NICE

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal  
**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 DECEMBRE 2016 À 17H00**

L'an deux mille seize, le douze décembre, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le six décembre, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Christophe TROJANI, Maire.

Conseillers  
Municipaux en  
exercice : 29

Présents : 25

Votants : 27

Étaient Présents : Monsieur André BEZZINA, Madame Catherine BARRAJA, Madame Joëlle BRAVETTI, Monsieur Jean-Paul GEAY, Madame Pasquale HATTEMBERG, Monsieur Jean-Louis ZAMBERNARDI, Madame Juliana CHICHMANIAN, Monsieur Jean-Louis BAUCHET, Madame Anne RAINAUD, Monsieur André BIANCHERI, Madame Monique LAUGIER, Monsieur Joseph COSENTINO, Madame Christiane FROUTE, Madame Patricia DEGUS, Madame Marie ADAMO-BRONSONE, Monsieur Régis BELLI, Madame Claudine KHOKLOV, Monsieur Jean-François GIAUME, Madame Isabelle PALAZZOLI, Monsieur Florian VIALLA, Monsieur Bernard REBUFFEL, Monsieur Jean-Pierre MANGIAPAN, Madame Christine PETRUCCELLI, Monsieur Richard CONTE,

**Absents avec procuration :**

Monsieur Robert BOJANOVICH donne procuration à Monsieur le Maire  
Madame Gisèle AMEDEO donne procuration à Madame Catherine BARRAJA

**Absents :**

Monsieur Cédric CIRASA  
Madame Marie-Paule ZANOTTI

Monsieur Florian VIALLA est élu secrétaire de séance

**INFORMATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL, SUR LES DÉCISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL (ARTICLE L2122-22 DU CGCT)**

**Madame Juliana CHICHMANIAN, Adjointe au Maire, expose à ses collègues**

Par délibération du 16 avril 2014, le Conseil Municipal a délégué à Monsieur le Maire un certain nombre d'attributions limitativement énumérées.

Conformément à l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, celui-ci doit en rendre compte au Conseil Municipal.

1) Décisions prises par le Maire en matière de Marchés à Procédure Adaptée pour la période du 31 mai 2016 au 1er décembre 2016.

AR PREFECTURE

006-210601597-20161212-00\_12\_12\_2016-DE  
Regu le 15/12/2016

Un tableau était joint en annexe de votre ordre du jour.

**2) Décisions prises par le Maire portant autorisation d'ester en justice**

Un tableau était joint en annexe de votre ordre du jour

**3) Décisions prises par le Maire en matière de contrats de location à compter du 3<sup>ème</sup> trimestre 2015.**

Un tableau était joint en annexe de votre ordre du jour.

**LE CONSEIL MUNICIPAL  
PREND ACTE**



**Le Maire,**

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Christophe Trojani". The signature is written over a large, faint, circular watermark or ghosted stamp.

**Pr. Christophe TROJANI**

La présente délibération est susceptible d'être contestée dans un délai de deux mois à compter de sa date d'exécution :  
soit en exerçant un recours administratif (gracieux ou hiérarchique)  
soit en exerçant un recours contentieux devant les juridictions administratives